

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1bis rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 18 février 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane, REKIS Bruno et FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. LAFOND Frédéric (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. RICARD Jean-François*), Mme FAURY Marion (*pouvoir à M. MOUSSU James*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme VAIRÉ Sandrine (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : Mmes GUILLAUDEUX Maryse et MOREAU Valérie

<b><u>OBJET</u></b> :	<i>Conventions de servitude ENEDIS</i>
-----------------------	--

N° 2021 / 02 / 02

*Vu les articles L323-3 et suivants et R323-1 et suivants du Code de l'énergie ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire en date du 10 février 2021 ;*

*Vu le projet de convention et la note de synthèse adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

*Considérant les travaux d'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique réalisés sur la commune de Blain et empruntant des parcelles communales ;*

*Considérant les propositions de conventions de servitude entre ENEDIS et la Mairie de Blain ;*

.../...

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré,*

*AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, sur la durée du mandat, les conventions de servitudes avec ENEDIS relatives au renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité ainsi que tout document y afférent.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 02 mars 2021,  
Le Maire,

